



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DECISION D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ D'UN PRODUIT PHYTOPHARMACEUTIQUE
au titre de l'article 53 du règlement (CE) n°1107/2009**

Vu le règlement (CE) n°1107/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et en particulier son article 53 relatif aux autorisations délivrées à titre de dérogation en situation d'urgence phytosanitaire pour une période n'excédant pas cent vingt jours,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de l'Association Française du Sapin de Noël Naturel du 24 novembre 2021,

Nom commercial	RHODOFIX
Second nom commercial	/
Numéro d'AMM	7400755
Substance(s) active(s)	Acide 1-naphtylacétique à 10 g/kg
Titulaire de l'autorisation	NUFARM S.A.S. 28 Boulevard Camélinat, BP 75 92700 Colombes

L'autorisation de mise sur le marché est délivrée du 12 mai 2022 au 9 septembre 2022 selon les dispositions suivantes :

1- Conditions d'emploi

Dispositions générales	SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via le systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Protection de l'opérateur et du travailleur	Protection de l'opérateur : Pendant la préparation du mélange/chargement et le nettoyage du matériel de traitement : <ul style="list-style-type: none">- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ;- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type pb (3) à porter pardessus l'EPI vestimentaire précité ;- Demi-masque filtrant à particules (en 149) ou un demi-masque (en 140) équipé d'un filtre à particules p3 (en 143) ;- Lunettes ou écran facial certifié norme en 10 (ce, sigle 3). Pendant l'application : <ul style="list-style-type: none">- EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ;- Gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN ISO 374-2 (types



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	<p>A, B ou C) à usage unique ;</p> <p>- Lunettes ou écran facial certifié norme en 166 (ce, sigle 3).</p> <p>Délai de rentrée : 24 heures.</p> <p>Protection du travailleur :</p> <p>- Porter un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 et, en cas de contact avec la culture traitée, des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A).</p>
Protection des organismes aquatiques	<p>SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport aux points d'eau.</p>
Modalités application(s) du produit (si nécessaire)	<p>Application en badigeon :</p> <p>Application en badigeon à l'aide d'un système de double rouleaux imprégnés d'une bouillie contenant 0.22 g de substance active par litre permettant de traiter environ 200 arbres.</p>

2- Usage(s) autorisé(s)

Libellé(s) de(s) usage(s) / code	Autorisé(s) uniquement sur la(es) culture(s) suivante(s)	Dose maximale d'emploi	Nombre maximum d'application(s)	Stade(s) d'application	Délai avant récolte
Arbres et arbustes*Tit Part.Aer. *Limit. Croiss. Org. Aériens - 00002020	Sapins de Noël (Abies, Picea)	22 g de préparation commerciale par litre de bouillie 0,2 à 0,5 litre de bouillie pour 100 arbres	2 à 3 applications par an espacées de 7 à 10 jours	BBCH 31 à 39 1ère application lorsque la nouvelle pousse apicale atteint 10 cm	/

Vous disposez d'un délai de deux mois pour contester la présente décision, devant le tribunal administratif.

Date : le 13 mai 2022

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur général de l'alimentation


Bruno FERREIRA